

Conseil Municipal du 14 avril 2021

1- Projet des ports

Après la décision de fin anticipée des contrats de concession des 2 ports, et de confier la gestion à un concessionnaire unique, le Conseil a voté le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès de ceux qui veulent une place dans l'un ou l'autre des ports à partir (a priori) du 1^{er} janvier 2027 : autrement dit, lancement d'un mode de pré-financement par encaissement avec 5 ans et demi d'avance de 10% des droits payés pour 685 *Conventions d'Occupation Temporaire du domaine public (COT)*. La méthode exploite l'incertitude des plaisanciers, et on s'interroge sur la participation au financement des 981 places restantes à vocation d'activité commerciale ? Les conditions de service dont les garanties et les coûts de redevance (charges comprises) restent encore bien floues, dépendent en grande partie d'un contrat inconnu.

Aucun chiffre des CA prévisionnels des futurs ports, ni de redevance annuelle à la Ville pour cette concession pendant 35/40 ans : beaucoup d'interrogations sur l'impact financier pour la ville au profit du futur concessionnaire. L'intérêt du port à seuil est notamment «*de doubler l'amplitude d'accès au port à chaque marée*», en installant «*un système de panneaux étanches sur le front rocheux existant, enterrés et immergés, invisible à l'œil nu*» : ces deux affirmations semblent contradictoires, et méritent des explications. Que disent les études sur le risque d'ensablement ou d'envasement en fonction du niveau des panneaux étanches ou des creusements réalisés, et donc sur le niveau des charges annuelles pour le dragage ? Ce projet correspond-il aux besoins des Pornichétins à ressources limitées, adeptes de sorties de pêche sur de petits bateaux ?

A cause de ces questions sans réponse convaincante, V. Fraux s'est abstenue sur ce vote.

2- Sous-traité d'exploitation des plages

Le Conseil a voté une extension dérogatoire d'ouverture à l'année d'un restaurant de plage supplémentaire, confirmant ainsi son choix d'usage commercial de la plage. Opposée à cette orientation progressive en concurrence avec les commerces de proximité, V. Fraux a voté contre, en restant favorable à une offre de restauration saisonnière.

3- Construction sur la Parking du 8 mai

La mairie procède à un échange et une vente de parcelles pour construire un immeuble en bordure du parking du 8 mai. Cette opération confirme une orientation qui limite définitivement les capacités d'aménagement de stationnement. Cette décision enlève toutes possibilités à l'avenir d'infrastructure (parking en ouvrage végétalisé et multimodal) pour faire de la place du marché le centre du Cœur de Ville. Encore une occasion ratée.

Pour les autres décisions de portée générales, V. Fraux a été réservée ou favorable.

4- Etude de zone de CARENE – DREAL (pollution de l'air, de l'eau et des sols)[*]

Traitée en questions orales, ce sujet concerne la pollution industrielle, et donc l'impact sur la santé des habitants. Or, il ressort des indicateurs *une sur-incidence des cancers chez la femme pour la commune de Pornichet*. Dans son commentaire, le maire a expliqué que les études dépendaient du préfet et de l'ARS... Il admet qu'il n'a pas d'influence sur celles-ci.

Curieuse explication aussi de sa part lorsqu'il attribue le taux de sur-incidence au fait que les Pornichétines sont plus nombreuses qu'ailleurs à faire de la prévention et de la surveillance : le bon sens suggérerait dans ce cas une moindre incidence. En statistique, plus le nombre de contrôles est grand, meilleure est la précision, mais cela ne change en rien la valeur de l'indicateur mesuré. Il va bien falloir expliquer pourquoi il y a plus de cancers féminins à Pornichet que dans les autres territoires de Loire-Atlantique !

Valérie FRAUX et « Pornichet c'est vous ! »

[*] voir le communiqué de V. Fraux du 14.04.2021 sur ce sujet
Voir les avis de PCV sur www.pornichet-c-vous.fr